



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel Pôle des politiques publiques Section Environnement - guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de Langeron

Pétitionnaire :

Société LANGERON ÉNERGIES dont le siège social est situé : 213 Cours Victor Hugo – 33130 Bègles.

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 13,16 MWc comprenant 23 301 panneaux photovoltaïques, 1 poste de livraison, 3 postes de transformation et 1 local de stockage au lieu-dit "Les Mardoiseaux" sur le territoire de la commune de Langeron.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :

du lundi 7 octobre 2024 à partir de 9h00 au mardi 5 novembre 2024 jusqu'à 17h00 (30 jours consécutifs).

M. Jean-François BLANCHOT, chef d'établissement scolaire à la retraite, commissaire enquêteur titulaire (ou sa suppléante) se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Langeron les :

- lundi 7 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- jeudi 17 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- mardi 22 octobre 2024 de 9h00 à 12h00
- mercredi 30 octobre 2024 de 13h30 à 16h30
- mardi 5 novembre 2024 de 14h00 à 17h00.

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Tom CALLON – société VALOREM – Agence Centre Est – 33 rue Paul Duvivier – 69007 Lyon (Téléphone : 06.11.25.30.74 – Courriel : tom.callon@valorem-energie.com).

Lieu de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- aux mairies de Langeron, Livry, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), Apremont-sur-Allier, Mornay-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois (Cher), Château-sur-Allier, le Veudre (Allier) et aux sièges des communautés de communes Nivernais Bourbonnais, Loire et Allier (Nièvre), Portes du Berry - entre Loire et Val d'Aubois, Les Trois Provinces (Cher) et de la communauté d'agglomération Moulins Communauté (Allier),
- au Pôle des Politiques Publiques – Section Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-François BLANCHOT, à la mairie de Langeron, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public,
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-langeron@nievre.gouv.fr.

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Langeron, Livry, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), Apremont-sur-Allier, Mornay-sur-Allier, Neuvy-le-Barrois (Cher), Château-sur-Allier, le Veudre (Allier), aux sièges des communautés de communes Nivernais Bourbonnais, Loire et Allier (Nièvre), Portes du Berry - entre Loire et Val d'Aubois, Les Trois Provinces (Cher), de la communauté d'agglomération Moulins Communauté (Allier), ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").